

Note d'information sur la Commission  
économique pour l'Europe (ECE)

---

1. L'ECE en général

- 1.1. Rappel historique
- 1.2. Domaines d'activité de l'ECE
- 1.3. Réunions et participation
- 1.4. L'ECE en tant qu'institution
- 1.5. L'ECE et la mise en oeuvre de l'Acte final de la CSCE

2. La Suisse et l'ECE

3. L'avenir de l'ECE

18.2.1977

Lug/hm

## 1. L'ECE en général

### 1.1. Rappel historique

- La Commission a été créée par l'ECOSOC le 28 mars 1947, avec pour objectif :
  - a) de susciter et d'intensifier la coopération économique entre ses Etats membres;
  - b) de renforcer les relations économiques entre les pays d'Europe, et entre ceux-ci et les autres pays du monde. En cette année 1977, la Commission fête donc ses 30 ans d'existence.
  
- 34 pays en sont membres, soit tous les pays de l'Est et de l'Ouest européen, plus les Etats-Unis et le Canada. Le Japon et Israël suivent activement les travaux de l'ECE en qualité d'observateurs.
  
- La Suisse a pris part aux activités de la Commission avec statut consultatif de 1948 à 1972. A cette date (mars 1972), elle est devenue membre à part entière. En cette année 1977 (avril / 32ème Session), et pour la première fois, un représentant de la Suisse, en la personne de Monsieur le Ministre C. Sommaruga, sera élu président de la Commission.
  
- Les tâches assignées à la Commission par le mandat établi en 1947 n'ont pas été, depuis lors, formellement modifiées. Mais les pays membres ont été amenés à mettre périodiquement à jour l'ordre de priorité et les programmes de travail de l'ECE et de ses organes de travail, en vue d'affronter les situations et les problèmes du moment.
  
- Ainsi, fin des années 40 / début des années 50, la Commission s'est efforcée d'apporter des solutions appropriées aux problèmes auxquels étaient confrontés les pays de la région : pénurie de charbon, d'électricité, goulet d'étran-

- glements dans les transports, lente reprise des échanges commerciaux; puis elle s'est attachée à promouvoir une coordination des politiques économiques, au travers notamment de l'harmonisation des législations, des normes, de la simplification des formalités aux frontières, du développement de l'information statistique, etc...
- Dès le milieu des années 50, la Commission, tenant compte de l'importance déterminante des progrès techniques dans la croissance, s'est efforcée d'encourager la coopération internationale dans l'application pratique des découvertes scientifiques.
  - Au début des années 60, décision a été prise d'axer le travail de l'ECE sur 4 secteurs prioritaires, où les possibilités de coopération intergouvernementale à l'échelon régional apparaissaient les plus vastes : promotion du commerce international; coopération scientifique et technique; amélioration de l'environnement; planification et programmation à long terme, destinées à faciliter le choix des politiques économiques.
  - Enfin en 1976, prenant notamment en considération les tâches qui lui avaient été confiées par l'Acte final de la CSCE, la Commission a complété son programme d'activité prioritaire de 1960 par l'adjonction de 4 nouveaux domaines : mise en place d'une infrastructure intégrée à l'échelon régional, effort en vue d'une meilleure utilisation de l'énergie, diffusion plus large de renseignements statistiques et autres concernant l'économie des pays de l'ECE, enfin prise en compte des intérêts spécifiques des pays en développement de la région.

## 1.2. Domaines d'activité de l'ECE

- 18 secteurs de travail constituent l'éventail d'activité de la Commission, à savoir :

- |   |   |
|---|---|
| - commerce, coopération industrielle et normalisation | - industries mécaniques                     |
| - science et technique                                | - automatisation                            |
| - politique et projections économiques                | - industrie chimique                        |
| - environnement                                       | - transports intérieurs                     |
| - problèmes généraux de l'énergie                     | - habitation, construction et planification |
| - charbon   | - problèmes de l'eau                        |
| - gaz   | - agriculture                               |
| - énergie électrique                                  | - bois                                      |
| - acier   | - statistiques                              |

## 1.3. Réunions et participation

- Au cours d'une année, l'ECE organise en moyenne 150 réunions d'organes de travail, auxquelles participent environ 7'000 représentants et experts gouvernementaux des 34 pays membres.

## 1.4. L'ECE en tant qu'institution

- Depuis 30 ans, l'ECE constitue l'unique organisation permanente de coopération économique intergouvernementale, au niveau multilatéral, entre l'Est et l'Ouest. Ses pays membres assurent, dans leur ensemble, 75 % de la production mondiale de biens et de services, 70 % du commerce mondial, et absorbent le 80 % de la consommation mondiale d'énergie.
- La Commission maintient un contact régulier et dans la plupart de ses domaines d'activité avec les 4 autres Commissions économiques régionales des Nations-Unies, soit celles pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, pour

l'Amérique latine et pour l'Asie de l'ouest.

1.5. L'ECE et la mise en oeuvre de l'Acte final de la CSCE

- L'Acte final de la CSCE a confié à l'ECE un rôle prioritaire dans la mise en oeuvre multilatérale de son chapitre "économique". Il s'agit là d'une responsabilité globale.
- Simultanément, et de manière plus précise, l'Acte final a chargé l'ECE de tâches déterminées dans 7 secteurs :
  - a) création d'un système multilatéral de notification des lois et règlements relatifs au commerce extérieur;
  - b) harmonisation des nomenclatures statistiques sur le plan international;
  - c) développement de la coopération dans le domaine de la promotion des échanges, y compris la commercialisation;
  - d) diffusion d'informations sur les conditions générales de la coopération industrielle, et d'orientations sur la rédaction des contrats dans ce domaine;
  - e) parrainage de conférences, colloques, groupes d'étude et de travail pour jeunes scientifiques et experts en technologie;
  - f) développement de la coopération relative aux effets sur l'environnement des activités économiques et du développement de la technologie;
  - g) élimination des disparités des régimes juridiques s'appliquant à la circulation sur les voies navigables intérieures soumises à des conventions internationales.

## 2. La Suisse et l'ECE

- Sa situation géographique, le caractère d'universalité de ses relations économiques, la nécessité de fortifier son indépendance au travers de l'interdépendance, voilà des facteurs qui conduisent la Suisse à prêter grand intérêt, et simultanément à retirer grand bénéfice des activités de l'ECE.
- La diversité des domaines d'activité de l'ECE en fait une large plate-forme, ouverte à la discussion de tous les problèmes relevant de la coopération économique internationale dans son sens le plus large. Pour les experts suisses, la possibilité de tels contacts est riche d'enseignements et d'informations. Une douzaine de Services de l'Administration suivent régulièrement les activités de l'ECE; des représentants de diverses associations faïtières et organisations professionnelles y sont également associés; quelque 70 délégués suisses participent annuellement aux travaux de l'ECE.

## 3. L'avenir de l'ECE

Lors de la dernière Session de l'ECE (avril 1976), l'URSS, soutenue par tous les pays de l'Est, a proposé, en vue de donner suite aux dispositions pertinentes de l'Acte final de la CSCE, de réunir trois congrès paneuropéens sur l'environnement, les transports et l'énergie. Cette initiative ouvre évidemment la question de savoir si de tels congrès devraient être conçus comme de nouveaux instruments de coopération Est - Ouest, ce qui serait probablement au détriment de l'ECE, ou s'ils pourraient s'inscrire dans le cadre même de l'ECE. En d'autres termes, et par rapport à cette proposition soviétique, le problème se pose aujourd'hui de savoir comment maintenir, éventuellement augmenter, l'autorité de l'ECE afin d'affirmer son influence sur le développement futur de la coopération économique intrarégionale.

- 6 -

Ce sera l'objet d'importantes discussions lors de la prochaine Session (avril 1977); c'est dès maintenant la grande préoccupation du Secrétaire exécutif, M. Stanovnik.



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

**HANDELSABTEILUNG**

Département fédéral de l'économie publique

**DIVISION DU COMMERCE**

18.2.1977

Service de la coopération  
économique Est - Ouest

---

794.3. - Lug/hm

Note à Messieurs le Conseiller fédéral E. Brugger  
le Conseiller fédéral P. Graber  
l'Ambassadeur P. Jolles

---

En préparation à vos entretiens avec M. Janez Stanovnik, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, lors de la visite de ce dernier à Berne jeudi prochain, 24 février 1977, nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe une Note d'information sur la Commission économique pour l'Europe (ECE).

Service de la coopération  
économique Est - Ouest

Annexe mentionnée

Copie, avec annexe, à :

MM. l'Ambassadeur A. Hegner, DPF  
l'Ambassadeur P. Gottret, DPF  
Madame le Ministre F. Pometta, DPF  
MM. le Ministre C. Sommaruga, Division du commerce  
le Ministre C. Jagmetti, Mission suisse, Genève  
le Ministre J. Zwahlen, DPF  
Roches, Clerc, Lugon, Division du commerce